

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_221 : AMÉNAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°1 SUR LA
COMMUNE DE CAMBON – PLAN DE FINANCEMENT.

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_221 : AMÉNAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°1 SUR LA COMMUNE DE CAMBON – PLAN DE FINANCEMENT.

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'Agglomération souhaite poursuivre l'aménagement du cœur de village de la commune de Cambon dans un objectif d'uniformisation et de sécurisation des espaces publics et ainsi déployer et privilégier le réseau de déplacements doux vers le centre du village.

Le montant total de l'opération est évalué à 218 056 €HT. Le montant estimé des travaux portant sur l'aménagement des espaces publics et le développement des voies cyclables et piétonnes est de 182 847 € HT.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès :

- de l'État dans le cadre du contrat de ruralité.
- de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif Espaces publics de droit commun (pour les communes, de moins de 3 000 habitants, non intégrées dans le dispositif Bourgs Centres).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux d'aménagement de la voie communale n°1 Cambon	182 847 €	État 35%	63 996 €
		Région 25%	45 712 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	73 139 €
TOTAL	182 847 €	TOTAL	182 847 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire du 1er décembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement de la voie communale n°1 sur la commune de Cambon ».

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux d'aménagement de la voie communale n°1 Cambon	182 847 €	État 35%	63 996 €
		Région 25%	45 712 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	73 139 €
TOTAL	182 847 €	TOTAL	182 847 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'État et de la Région Occitanie.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL